

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 18  
Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 24/03/2026  
Date d'affichage : 01/04/2026

L'an deux mil vingt six, le trente et un mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

**OBJET : Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure**

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués par voie dématérialisée soit par messagerie numérique personnelle.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

**1/ Membre titulaire :**

NOM : BREQUIGNY

PRENOM : Michel

**2/ Membre suppléant :**

NOM : LANGEARD

PRENOM : Didier

Représentant de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) désigne comme délégués :

- M. BREQUIGNY Michel (Titulaire)
- M. LANGEARD Didier (Suppléant)

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 01/04/2026

Pour extrait certifié conforme Le secrétaire de séance, M. Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Guy PARIS

